19/03/2021 Le Conseiller Financier



Vol. 30 - Printemps 2019

7 idées pour tirer le maximum de votre remboursement d'impôt

Avec le retour du beau temps arrive une autre bonne nouvelle : le remboursement d'impôt!

Si vous faites partie des chanceux qui reçoivent cette année un chèque du gouvernement, plusieurs idées vous sont sûrement déjà venues en tête : une nouvelle garde-robe, un téléviseur dernier cri, une semaine dans le sud...

Ces dépenses spontanées sont souvent regrettées. Cette année, avant de céder à la tentation, consultez nos 7 conseils pour tirer profit de votre remboursement d'impôt.



- Payez vos dettes. Pas de surprise, il s'agit de la première action à prendre. Si vous avez des prêts à intérêt élevé, comme un solde de carte de crédit impayé, une marge ou un prêt auto, utilisez votre retour pour liquider ces mauvaises dettes.
- Diminuez votre hypothèque. Si les modalités de votre prêt le permettent, faites un versement forfaitaire. Vous accélérerez ainsi votre remboursement et paierez moins d'intérêt.
- Garnissez votre fond d'urgence. Entre trois mois de dépenses et trois mois de salaire, les experts ne s'entendent pas toujours pour fixer la barre. Une chose est sûre, avoir un coussin est une nécessité.
- Cotisez à votre REER. En investissant votre remboursement dans votre compte d'épargne enregistré, vous vous assurerez d'en recevoir un l'an prochain. Vous pourrez ensuite déposer ce montant dans votre REER, et ainsi de suite! Il s'agit d'un excellent cycle d'épargne.
- Déposez votre chèque dans votre CELI. Il s'agit d'une très bonne manière de renflouer vos coffres. Bonus : les revenus de placement générés par votre remboursement d'impôt ne seront pas imposables. Si vous avez des enfants ou des petits-enfants, le REEE est aussi intéressant puisque vous pouvez obtenir une subvention gouvernementale de 30 % du montant investi.
- Faites des rénovations. Si vous êtes propriétaire, utilisez cet argent pour augmenter la valeur de votre maison.
- Faites un don. En soutenant une cause qui vous tient à cœur, vous profiterez d'un crédit d'impôt. Pour la portion excédent 200\$, le crédit débute à 48 % et pourra atteindre plus de 53 % en fonction du niveau de revenus imposables.

Ces conseils peuvent vous mettre sur la bonne piste, mais il n'existe pas de solution unique. Vous devriez établir vos priorités en fonction de vos besoins et de votre portefeuille.

Vous êtes plus du genre pragmatique, mais vous hésitez entre le CELI, le REER et le remboursement d'une dette? Consultez votre conseiller pour vous assurer de faire le meilleur choix possible.

[Retour à l'accueil du Conseiller financier]

Partagez avec :









Une publication du

